



**Comité permanent de la protection de l'environnement,
de l'eau et de la gestion des déchets**

Procès-verbal 8

le mardi 17 décembre 2019

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier ouest

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le mercredi 29 janvier 2020 dans le rapport no 8 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets.*

Présents : Président: Conseiller S. Moffat
 Vice-Président : Conseiller S. Menard
 Conseillers : R. Brockington, J. Cloutier, K. Egli et C. McKenney

Absents : Conseillers G. Darouze, A. Hubley et R. King (confirmé à l'avance)

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal 7, de la réunion du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets du mardi 19 novembre 2019 a été adopté.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PLANIFICATION À LONG TERME

1. PLAN DIRECTEUR SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MODÈLE ÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE

ACS2019-PIE-EDP-0053

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande que le Conseil :

1. **reçoive les inventaires des émissions de gaz à effet (GES) de serre ci-joints en tant que Document 3 et comme décrit dans le présent rapport;**
2. **approuve :**
 - a. **les nouveaux objectifs municipaux pour 2025, 2030 et 2040 visant à réduire les émissions de GES de 100% par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2040;**
 - b. **les nouveaux objectifs municipaux pour 2025, 2030, 2040 et 2050 visant à réduire les émissions de GES de 100% par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2050;**

- 3. approuve le Plan directeur sur les changements climatiques ci-joint en tant que Document 4 et comme décrit dans le présent rapport;**
- 4. reçoive une mise à jour de l'état du projet Évolution énergétique, y compris l'ébauche du modèle d'énergie et d'émissions, et une liste provisoire des projets proposés qui seront développés plus à fond dans le cadre du rapport final sur le projet Évolution énergétique ci-joint en tant que Documents 5, 6 et 7 et comme décrit dans le présent rapport;**
- 5. demande au personnel de présenter le rapport final sur le projet Évolution énergétique : Stratégie de transition vers des technologies énergétiques communautaires d'Ottawa au T2 de 2020, ce rapport final comprenant :**
 - a. le modèle finalisé d'énergie et d'émissions;**
 - b. une analyse financière et de l'abordabilité du modèle afin de déterminer les investissements nécessaires, la valeur actuelle nette, le rendement de l'investissement, les coûts marginaux de réduction et les répercussions sur les emplois;**
 - c. la description détaillée des projets Évolution énergétique proposés énumérés dans le présent rapport, y compris les rôles et les responsabilités, les échéanciers, les autorités municipales et les obstacles à la mise en œuvre, les considérations en matière d'équité et d'inclusion ainsi que les besoins en ressources;**
 - d. un plan de dépenses proposées pour les dividendes excédentaires de 2019 d'Hydro Ottawa une fois la valeur de ces dividendes connue;**
- 6. délègue au Groupe de conseillers parrains sur les changements climatiques le pouvoir de fournir au maire une liste des secteurs et des activités prioritaires conformes au Plan directeur sur les changements climatiques approuvé par le Conseil afin de permettre au maire de débattre avec les gouvernements fédéral et provincial**

du financement du programme, des possibilités de co-exécution et des mesures de soutien sous forme de politiques et de réglementation nécessaires à la mise en œuvre des projets prioritaires du Plan directeur sur les changements climatiques, au besoin, et

- 7. approuve le plan de dépenses dans le Document 13, également résumé dans le présent rapport, pour 210 000 dollars de dividendes excédentaires d'Hydro Ottawa pour 2017 et 2018 non dépensés.**

Une présentation détaillée sur le rapport est présentée au Comité par Don Herweyer, directeur, Développement économique et Planification à long terme, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE), Jennifer Brown, gestionnaire de projet, Programmes environnementaux, Unité des changements climatiques et de la résilience, Services de développement économique, DGPIDE (concernant le Plan directeur sur les changements climatiques), et Andrea Flowers, gestionnaire principale de projet, Systèmes d'ingénierie, Unité des changements climatiques et de la résilience, Services de développement économique, DGPIDE (au sujet du modèle Évolution énergétique). Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Mike Fletcher, gestionnaire de projet, Programmes environnementaux, Unité des changements climatiques et de la résilience, Services de développement économique, DGPIDE, Stephen Willis, directeur général, DGPIDE, Kevin Wylie, directeur général, Services des travaux publics et des services environnementaux, et Will McDonald, chef de l'approvisionnement, Services de l'approvisionnement, Direction générale des services novateurs pour la clientèle, sont aussi présents pour répondre aux questions.

Les conseillers Stephen Blais, Jan Harder, Jeff Leiper et Jenna Sudds [présidence du Comité permanent et membres du Groupe de conseillers parrains sur les changements climatiques], de même que la conseillère Laura Dudas, aussi membre du Groupe de conseillers parrains, sont également présents. Le conseiller Mathieu Fleury assiste aussi au début de la présentation.

Le Comité reçoit ensuite les intervenants suivants, pour la plupart en faveur des recommandations du rapport, mais qui émettent également des mises en garde, proposent des améliorations ou expriment des réserves :

- Joan Haysom, J.L. Richards & Associates
- Sharon Coward, directrice générale, EnviroCentre
- Robb Barnes*, directeur général, Écologie Ottawa (diaporama)
- Raymond Leury*, président, Electric Vehicle Council of Ottawa (diaporama)
- Dick Bakker*, président, Coopérative CoÉnergie Ontario et Ottawa Renewable Energy Co-op (diaporama)
- Angela Keller-Herzog*, Community Associations for Environmental Sustainability (diaporama)
- Charles Hodgson
- Duncan Bury, Waste Watch Ottawa
- David McNicoll*
- Ella Mar, P2Peak Consulting
- Michelle Meyer*, Prevent Cancer Now
- Rob Dixon
- Brian Tansey

Une communication est également reçue de Doug Meyers*. Sonia Fazari*, au nom d'Enbridge Gas, présente un document sur une solution immédiatement commercialisable pour contrôler les coûts et lutter contre les changements climatiques (*A Market-Ready Solution to Control Costs and Fight Climate Change*).

[Les personnes ou les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

Les questions du Comité au personnel et les discussions qui s'ensuivent portent entre autres sur les exigences, sur le plan politique, liées à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs énoncés dans le rapport; les besoins de financement connexes; la collaboration avec les autres ordres de gouvernement pour trouver des possibilités de financement et tirer profit des subventions disponibles; la capacité de l'infrastructure électrique actuelle de faire face à la demande future prévue; les obstacles financiers et techniques à surmonter; les occasions de favoriser la pérennité des nouvelles constructions; la capacité d'appliquer une optique climatique à la stratégie d'approvisionnement de la Ville et aux activités de tous les comités permanents; les efforts soutenus pour réduire les gaz à effet de serre (GES) aux niveaux municipal et communautaire; et la nécessité de mieux diffuser l'information sur ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs et les cibles de la Ville.

Au terme des discussions, les recommandations du rapport sont présentées au Comité et ADOPTÉES telles qu'elles, avec l'instruction au personnel suivante, après consultation du chef de l'approvisionnement.

INSTRUCTION AU PERSONNEL

Que le personnel accélère sans délai l'adoption d'une optique climatique dans les décisions d'approvisionnement de la Ville.

DIRECTION GENERAL DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PLANIFICATION À LONG TERME**

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

- **SERVICES DES PARCS, FORÊTS ET EAUX PLUVIALES**

2. PROJET D'EXAMEN DES RÈGLEMENTS SUR LES ARBRES

ACS2019-PIE-EDP-0052

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande que le Conseil :

- 1. approuve le Règlement sur la protection des arbres proposé, reproduit dans les documents 1 et 2 ci-joints et décrit dans le présent rapport;**
- 2. approuve les frais de demande proposés, énoncés à l'annexe D du document 2 du Règlement sur la protection des arbres proposé;**
- 3. approuve l'approche progressive décrite dans le présent rapport quant à la mise en œuvre de l'examen des règlements sur les arbres;**
- 4. demande au personnel de rendre compte des modifications apportées au Règlement sur la protection des arbres à la phase 2, comme il est prévu dans le présent rapport, au T3 2020;**
- 5. approuve la création en 2020 de deux nouveaux postes permanents, à plein temps, d'inspecteur forestier, au sein de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, pour la mise en œuvre de la phase 1 du Règlement sur la protection des arbres, et que les coûts engendrés par la création de ces deux postes seront compensés par les revenus générés par les nouveaux tarifs et n'auront aucune incidence sur le budget de 2020;**
- 6. délègue au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique et à l'avocat général de la Ville le pouvoir de parachever le Règlement sur la protection des arbres proposé et d'y apporter les modifications nécessaires pour donner suite à la volonté du Conseil.**

Une présentation détaillée sur le rapport est présentée au Comité par Martha Copestake, forestière, Planification, Unité des systèmes naturels et des affaires rurales, Services de développement économique, Direction générale de la

planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE).
Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Après la présentation, le conseiller Jean Cloutier lit la motion suivante :

MOTION N^o PEEGD 2019 08/01

Motion présentée par le conseiller J. Cloutier :

ATTENDU QUE dans le rapport ACS2019-PIE-EDP-0052 on propose de modifier le *Règlement sur la protection des arbres* pour protéger et améliorer le couvert forestier urbain d'Ottawa;

ATTENDU QUE le projet de règlement municipal prévoit des droits de permis pour chaque abattage d'arbres distinctifs;

ATTENDU QUE les droits de permis pour abattre un arbre qui n'est pas lié à un aménagement intercalaire sont de 150 \$ par arbre et peuvent atteindre 750 \$ (ou cinq arbres);

ATTENDU QUE les droits de permis pour abattre un arbre qui est lié à un aménagement intercalaire sont de 500 \$, mais qu'aucun plafond n'est prévu;

ATTENDU QUE le personnel recommande d'imposer des droits de permis maximums pour les arbres liés à un aménagement intercalaire par souci d'uniformité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil de prévoir dans le règlement municipal des droits de permis maximums de 2 500 \$ (ou cinq arbres) pour les aménagements intercalaires, par souci d'uniformité avec le plafond fixé relativement à l'abattage d'arbres qui ne sont pas liés à un aménagement intercalaire.

En réponse aux questions du Comité, M^{me} Copestake explique que la motion rédigée par le personnel visait à fixer dans le règlement municipal des droits de permis maximums, mais qu'en date des consultations avec les parties

concernées, aucun barème tarifaire n'a encore été établi.

Le Comité reçoit ensuite les intervenants suivants, qui commentent le règlement municipal ou y proposent des modifications :

- Brian Beaven*, coprésident, Trees and Greenspace Committee, Centretown Citizens Community Association
- Robb Barnes*, directeur général, Écologie Ottawa (diaporama)
- Daniel Buckles*, Ph. D., Community Associations for Environmental Sustainability (diaporama)
- Paul Johanis*, Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada
- Heather Pearl*, Fédération des associations civiques d'Ottawa (diaporama)
- John Dickie*, président, Eastern Ontario Landlord Organization
- Jason Burggraaf*, directeur général, Greater Ottawa Home Builders' Association

[Les personnes ou les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

Les questions du Comité au personnel et les discussions qui s'ensuivent portent entre autres sur les enjeux associés à une approche graduelle ou à une mise en œuvre intégrale immédiate des recommandations concernant le règlement municipal; la détermination et le recouvrement des coûts connexes; les arbres abattus pour l'Étape 2 du train léger; la garantie que le personnel des Services forestiers participera aux projets dès le début pour pouvoir les commenter; l'assurance que les pratiques exemplaires sont examinées et respectées; le remplacement des arbres endommagés par la tornade; l'explication des ratios de remplacement d'arbres du secteur privé et des promoteurs; et l'établissement d'un équilibre entre les objectifs de densification concurrents pour que les arbres demeurent une priorité.

Au terme des discussions, le conseiller Shawn Menard recommande de ne pas

appuyer la motion, car il croit que les plafonds préconisés décourageront la protection des arbres. Il demande un vote sur la motion. Le président Scott Moffatt propose de renvoyer la motion au Conseil sans recommandation pour que des renseignements supplémentaires puissent être fournis d'ici à ce que le Conseil se penche sur la question. Caitlin Salter MacDonald, gestionnaire de programme, Services au Conseil municipal et aux comités, Bureau du greffier municipal, clarifie des questions de procédure, après quoi le conseiller Cloutier retire la motion, puisque des renseignements supplémentaires sont nécessaires sur les coûts et leur recouvrement, conformément à la *Loi sur les municipalités*. Les recommandations du rapport sont ensuite présentées au Comité et ADOPTÉES telles quelles, avec l'instruction au personnel suivante :

INSTRUCTION AU PERSONNEL

Que le personnel détermine la meilleure façon de tenir compte, à l'échelle des quartiers, lorsque des permis d'enlèvement d'arbre seront délivrés sous le régime du nouveau Règlement sur la protection des arbres, des cibles relatives au couvert forestier qui seront établies et incorporées au nouveau Plan officiel de la Ville, et présente au Comité ses conclusions à cet égard dans son rapport sur la phase 2.

AVIS DE MOTIONS
(POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION N^o PEEGD 2019 08/02

Soumis par le Conseiller S. Menard:

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a déclaré une urgence climatique afin de nommer, d'encadrer et d'intensifier notre engagement à protéger notre économie, nos écosystèmes et nos communautés des changements climatiques. Dans le cadre de cet engagement, le Conseil a reconnu les changements climatiques comme une priorité stratégique dans le Plan stratégique de la Ville et dans les lignes directrices du budget pour les

prochaines années de son mandat.

ATTENDU QUE la *Loi sur les municipalités* oblige la Ville d'Ottawa à limiter ses investissements principalement aux instruments du marché monétaire à court terme et à d'autres titres à revenu fixe. Cependant, pour le fonds de dotation qui a été créé en 2005 à la suite de la privatisation d'Hydro Ottawa, la Ville a des investissements en actions. Au 31 décembre 2017, ses investissements dans les combustibles fossiles représentaient environ 3,7 pour cent (soit 7,4 millions) des quelque 200 millions de dollars qui composaient ce fonds de dotation, ce qui est déjà passablement moins que les 8,5 % de la fin de 2013. En désinvestissant cet argent pour le placer dans les énergies durables, la Ville signalerait clairement le sérieux qu'elle accorde au problème des changements climatiques. En outre, l'investissement local de cet argent contribuerait au développement économique de la ville et à l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre.

ATTENDU QU'un désinvestissement peut aussi réduire le risque et faire augmenter le rendement des portefeuilles de placement si la Ville délaisse les actions volatiles qu'elle détient dans le secteur des combustibles fossiles, car elle sera moins exposée aux aléas de la tarification du carbone, des changements climatiques et des poursuites judiciaires. En effet, on peut lire dans le rapport annuel 2018 de Shell que « la mobilisation grandissante à l'égard des changements climatiques donne lieu à des mesures légales et réglementaires qui pourraient causer des retards ou des annulations de projets, une baisse de la demande de combustibles fossiles, des litiges et d'autres obligations ». Dans la même veine, l'entreprise médiatique de recherche et d'information Corporate Knights a fait paraître en octobre une étude dans laquelle on estime à 22 milliards de dollars le montant dont l'État de New York aurait pu enrichir sa caisse de retraite s'il s'était départi de ses actions dans le secteur des combustibles fossiles il y a 10 ans. Qui plus est, d'aucuns pourraient faire valoir qu'il est incohérent d'adopter des politiques de réduction des GES tout en continuant de tirer des profits de sociétés qui dépensent des millions en lobbying pour obtenir des subsides, faire obstacle aux politiques sur le carbone, couper les vivres

aux projets d'énergie propre et financer le climatogationnisme.

ATTENDU QUE le désinvestissement est devenu un puissant mouvement pavant la voie à l'investissement éthique, au vu des grandes institutions qui, avec des actifs de près de 8 billions de dollars américains, ont décidé de désinvestir le secteur des combustibles fossiles. Jusqu'ici, plus de 130 villes du monde se sont engagées dans cette voie, dont San Francisco (Californie), Seattle (Washington), Portland (Oregon), Oxford (Royaume-Uni), Boxtel (Pays-Bas), Moreland (Australie) et Dunedin (Nouvelle-Zélande). Au Canada, ce mouvement a été embrassé par le Conseil municipal de Victoria, qui a adopté une motion d'investissement responsable pour l'abandon des investissements dans les combustibles fossiles, ainsi que par la mairesse de Montréal, qui a invité les gestionnaires de la caisse de retraite de la Ville à faire de même.

ATTENDU QUE c'est le Comité des finances et du développement économique (CFDE) qui a compétence pour adopter une motion concernant le fonds de dotation, mais que cette compétence relève aussi en partie du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (CPPEEGD), dont le mandat est ainsi libellé :
« assure[r] la coordination et la consultation avec les autres comités permanents et services lorsqu'il y a chevauchement des responsabilités concernant des questions liées à la protection de l'environnement et des questions relevant du mandat de plus d'un comité ».

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le CPPEEGD recommande au CFDE de demander à la Ville d'Ottawa :

- de renoncer à tout nouvel achat d'actions ou de parts dans des fonds communs de placement dans le secteur du charbon, du pétrole et du gaz naturel, et en particulier à tout nouvel investissement dans les 200 plus grandes sociétés cotées en bourse du secteur des combustibles fossiles;
- de vendre tous les titres qu'elle détient dans ces grandes sociétés d'ici cinq ans;
- de réinvestir le produit de ces ventes dans le secteur des énergies

propres et dans les sociétés contribuant au développement durable.

*[Conformément aux consignes du bureau du conseiller,
l'avis de motion ci-dessus a été retiré.]*

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 05.

Coordonnateur du comité

Président